

# Séance du 30 janvier 2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le mardi 30 janvier 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ, Maire.

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil  
Municipal : 19  
En Exercice : 19  
Présents : 13

**Présents** : Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET

**Date de Convocation** :  
19/01/2024

**Représentés** : Guy BARDET représenté par Martine GRANET, Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL

**Date d’Affichage** :  
19/01/2024

**Excusés** : Denise STEVENSON, Céline VERGÉ

**Date de Publication** :  
01/02/2024

**Absents** : Gérard ASSEMAT, Amandine MERCADIER

**Secrétaire de séance** : Pierre RUTKOWSKI

## **Ordre du Jour :**

- Demande subvention DETR pour la sécurisation de l'entrée du village route de Gaillac
- Demande subvention DETR pour la sécurisation du parking du groupe scolaire
- Demande subvention DETR pour la sécurisation de la rue de la Tour
- Autorisation donnée au Maire de signer l'acte notarié pour régularisation de parcelles suite au bornage place de l'Oulmet
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'achat pour une nacelle entre les communes de Lagrave/Brens/Cadalen
- Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association Léo Lagrange de Graulhet pour l'entretien des cimetières de la commune
- Création emploi adjoint administratif

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Pierre Rutkowski se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## Relevé des décisions du Maire

N° 2024\_01 : adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Tarn, 2 rue de la Mairie 81330 RAYSSAC, dont le montant s'élève à 75 € (adhésion nationale) et 25 € (adhésion départementale)

**Installation d'une nouvelle conseillère municipale - DE 2024 01**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 14

Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu le 27 janvier 2024 de Madame Amandine MERCADIER l'informant de sa démission de sa fonction de conseillère municipale en raison d'une impossibilité récurrente d'assister aux conseils municipaux et réunions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4, R 2121-2 et R 2121-4,

Vu l'article L 270 du Code électoral qui stipule "*le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit*".

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Ghislaine GUILLERMIER sera installée en qualité de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**PREND ACTE** de l'installation de Mme Ghislaine GUILLERMIER en qualité de conseiller municipal,

**PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal (joint à la présente délibération).

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

**Demande subvention DETR pour la sécurisation de l'entrée du village route de Gaillac - DE 2024 02**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 14

Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place de 3 chicanes pour sécuriser l'entrée du village côté Gaillac, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 13 075.00 € HT soit 15 690.00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	6 537.50 €	50 %
Conseil Départemental	Amendes de police	1 307.50 €	10 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		5 230.00 €	40 %
<b>Total HT</b>		<b>13 075.00 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0  
Abstention

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 13 075.00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DETR dans le plan de financement.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

Arrivée de Madame Géraldine NOEL à 19h30

**Demande subvention DETR pour la sécurisation du parking du groupe scolaire et de la route de la Tour - DE 2024 03**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 15

Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Monsieur le Maire expose que le projet de sécurisation du parking du groupe scolaire et de la route de la Tour, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 5 725 € HT soit 6 870 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	2 862.50 €	50 %
Conseil Départemental	Amendes de police	572.50 €	10 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		2 290.00 €	40 %
<b>Total HT</b>		<b>5 725.00 €</b>	<b>100 %</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération :

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 5 725.00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DETR dans le plan de financement.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

*Pierre Rutkowski demande des précisions sur les travaux qui sont envisagés. Christian Davalan lui indique que les coussins berlinois vont être installés car les véhicules empruntent le parking de l'école pour « couper » et éviter le stop qui a été mis en place route de la Tour, ce qui le rend dangereux.*

**Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'achat pour une nacelle entre les communes de Lagrave/Brens/Cadalen/Lisle sur Tarn - DE 2024 04**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 15

Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la nacelle achetée en 2019 avec les communes de Brens et de Lagrave est hors service et qu'il a été contacté en décembre par M. Max Moulis, maire de Lagrave, qui proposait d'acheter à nouveau en commun une nacelle.

Monsieur le Maire présente la proposition reçue pour une nacelle au prix de 55 000 € HT

Marque : OIL&STEEL  
Type : SCO 23.13  
Année : 2018  
Porteur : VL NISSAN CABSTAR 35.13  
Kilométrage : 46 700 km  
Nombre heures de la nacelle : 2 500 heures

Monsieur le Maire indique qu'une convention serait signée entre les communes de Brens, Lagrave, Cadalen et Lisle sur Tarn et présente les modalités financières : la commune de Lagrave s'acquittera de la TVA et récupèrera le FCTVA.

La participation de chacune des communes est donc calculée sur le montant HT déduction faite de la reprise soit :  $66\,000\text{ €}/1.2 = 55\,000\text{ €}/4 = 13\,750\text{ €}$ .

Pour Brens, Cadalen et Lagrave ce montant sera diminué de la répartition de la reprise soit : 3 666.67 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**ACCEPTE** la proposition de M. le Maire

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'acquisition et d'utilisation pour une nacelle achetée en commun avec les communes de Brens, Cadalen, Lagrave et Lisle sur Tarn.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

*Pierre Rutkowski demande si le besoin de la nacelle est courant ? M. le Maire lui répond par l'affirmative et qu'en plus l'agence de Gaillac où la commune louait la nacelle est fermée. Jérôme Magre confirme qu'il est de plus en plus difficile de louer une nacelle et Christian Davalan précise que les agents utilisent la nacelle pour la taille des arbres et installer les décorations de Noël et pour la fête du village. Géraldine Noël demande si l'assurance et la carte grise est incluse dans la convention signée.*

**Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec l'association Léo Lagrange de Graulhet pour l'entretien des cimetières de la commune - DE 2024 05**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 15  
Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'objectifs pour un chantier d'insertion « entretien annuel du cimetière de la commune de Cadalen » proposé par le Foyer Léo Lagrange à Graulhet, association Loi 1901, représentée par M. Guy Peyre, président et qui a pour objet d'en fixer les modalités.

Le chantier d'insertion est un outil à destination des personnes en situation d'exclusion qui vise à encourager une dynamique personnelle, sociale et professionnelle à partir d'une mise en situation de travail. L'activité support confiée à l'association porte sur l'entretien des cimetières de la commune

Mr le Maire propose de signer la convention avec le Foyer Léo Lagrange et indique que celle-ci est signée pour un an (renouvelable par tacite reconduction) pour 12 jours par an répartis en 6 interventions de 2 jours, pour un montant total de 5 400 €uros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 janvier 2024

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention**

- **APPROUVE** la convention définissant les objectifs et les conditions de mise en œuvre du chantier d'insertion « entretien annuel du cimetière de la commune de Cadalen » telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'association Léo Lagrange, association Loi 1901 Place du Languedoc 81300 GRAULHET représentée par son président M. Guy Peyre

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

*Monsieur le Maire précise qu'il y aura 3 passages avant l'été et 3 passages avant la Toussaint. L'objectif de cette convention étant que l'agent communal en charge des espaces verts se voit décharger de ce désherbage à la main pour peaufiner la mise en œuvre de la végétalisation du cimetière*

### **Création d'un emploi d'adjoint administratif - DE 2024 06**

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 15

Reçu en Préfecture du Tarn le : 01/02/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'accueil, État Civil, démarche participation citoyenne, relations avec les associations, gestion de la salle des fêtes et du pont bascule, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjointes administratifs

### **Création et définition de la nature du poste**

Il est créé un poste d'Adjoint Administratif, à compter du 1er mars 2024, dans le cadre d'emplois des Adjointes administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions

- d'agent d'accueil
- agent service État Civil
- démarche "participation citoyenne"
- relation avec les associations
- gestion de la salle des fêtes et du pont bascule

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-14 : Pour les besoins

de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**Temps de travail** : l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures

**Crédits** : les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Tableau des effectifs** : le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**CREE** l'emploi d'adjoint administratif

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*

**Il manque la délibération pour la signature de l'acte notarié suite au bornage place de l'Oulmet, je suis en attente du service juridique de l'association des Maires du Tarn**

### **Questions diverses**

M. le Maire indique que :

- le standard téléphonique de la mairie a été changé lundi, les communications passent désormais via l'Internet. Les postes ont été supprimés et remplacés par des casques.

- la CAF a procédé à un constat de 2 logements au 165 route de Réalmont qui fait apparaître un besoin de rénovation de la ventilation et ce qui est surprenant du changement du sens d'ouverture de la porte (installée en 2023) du fait qu'elle s'ouvre vers l'extérieur et les escaliers. M. le Maire indique qu'il va contacter la CAF pour avoir des précisions sur ce point.

Christophe Raynaud fait part d'une demande d'une association qui utilise l'ancienne cantine dont les fenêtres donnent sur la cour de l'école ce qui oblige les utilisateurs de cette salle à tenir les volets fermés en permanence. Ne serait-il pas possible de placer du film occultant sur les vitres ? Christian Davalan intervient en précisant que ce n'est qu'un simple vitrage, ne faudrait-il pas envisager le remplacement de ces vieilles fenêtres en les commandant en verre dépoli et cela permettrait d'isoler thermiquement cette pièce.

Christophe Raynaud informe le conseil qu'une réunion s'est tenue samedi avec l'association Tous O Caf'. La question de la subvention de 20 000 € a été abordée ainsi que les animations qui pourraient être proposées. Il invite les élus qui le souhaitent à participer le mercredi 7 février à 18h30 salle du conseil municipal à la réunion de préparation de la « Journée fête du sport ». Il indique également que le marché gourmand prévu le 19 juillet prochain pourrait se tenir le 26 juillet, journée d'ouverture des Jeux Olympiques. M. le Maire lui dit que cela n'est pas possible car la fête de Fénols se tient ce même jour.

Géraldine Noël informe le conseil qu'une journée de grève des enseignants est annoncée pour le jeudi 1<sup>er</sup> février. La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet activera le Service Minimum d'Accueil

Monique Corbière-Fauvel invite les élus qui le souhaitent à participer, le jeudi 1<sup>er</sup> février à 18h dans la salle du conseil municipal, à une réunion d'information sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) en présence d'Andréa Hervé, technicienne de la CAGG.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30